

CARENTAN-LES-MARAIS

BULLETIN MUNICIPAL DE CARENTAN-LES-MARAIS / NOV. 2023 N°6

le mag'

AU QUOTIDIEN

**AMÉNAGEMENT DE
VOTRE CADRE DE VIE**

CARENTANLESMARAIS.FR



VIE MUNICIPALE
UN POINT SUR LES
FINANCES
Page 12

C'EST NOËL
LE PROGRAMME DE
LA FIN D'ANNÉE
Page 13

**CARENTAN
LES MARAIS**
PORTE DU COTENTIN

- 3 L'Édito du Maire**
3 questions à Jean-Pierre Lhonneur
- 4 Retour en images**
Les temps forts de l'année
- 6 Le Dossier**
Au quotidien
L'aménagement de votre cadre de vie
- 10 Vie municipale**
- 13 Un Noël pour tous !**
Le cadeau (en avance) du Père Noël
- 16 Agenda**
Le programme des fêtes de fin d'année
- 17 Focus**
Le service électricité et plomberie
- 18 Vie associative**
La Jeanne d'Arc : 110 ans d'histoire
- 20 Portrait**
Des bénévoles de longue date !
- 22 Brèves culturelles**
- 23 Brèves des communes**
Ça se passe chez vous !
- 26 Délibérations du Conseil Municipal**
- 27 Les Tribunes**

PERMANENCES

ANGOVILLE-AU-PLAIN

02.33.71.99.58
Le jeudi de 12h30 à 13h30

BRÉVANDS

02.33.42.14.46
Le vendredi de 15h à 18h

BRUCHEVILLE

02.33.71.55.46
Le jeudi de 11h à 12h

CARENTAN

02.33.42.74.00
Du lundi au jeudi de 8h45 à 12h15/13h15 à 17h45, le vendredi jusqu'à 16h45
Accueil CNI/Passeport : du lundi au vendredi de 8h45 à 11h45 / 13h15 à 17h15 (le vendredi 16h15)

CATZ

02.33.42.43.38
Le vendredi de 13h30 à 14h45

HOUESVILLE

02.33.42.07.08
Le jeudi de 9h à 12h

MONTMARTIN-EN-GRAIGNES

02.33.56.81.76
Le mardi de 8h à 12h

SAINT-CÔME-DU-MONT

02.33.42.41.87
Le mardi de 14h à 18h

SAINT-HILAIRE-PETITVILLE

02.33.42.10.56
Du lundi au jeudi de 8h45 à 12h15/13h15 à 17h45, le vendredi jusqu'à 16h45
Accueil CNI/Passeport : du lundi au vendredi de 8h45 à 11h45 / 13h15 à 17h15 (le vendredi 16h15)

SAINT-PELLERIN

02.33.42.13.04
Le jeudi de 14h à 18h

LES VEYS

02.33.42.17.86
Le mardi de 13h15 à 17h15

3 questions à

JEAN-PIERRE LHONNEUR
MAIRE DE CARENTAN-LES-MARAIS**Nous sommes maintenant à mi-mandat, quels sont les projets qui ont été menés à bien jusque là ?**

Je ne souhaite pas établir une liste fastidieuse mais évoquer les sujets majeurs par domaine.

Nous avons beaucoup œuvré dans le domaine de la santé et de la rénovation du patrimoine, en conjuguant parfois les deux comme la belle réhabilitation de l'ancien bâtiment de médecine de l'hôpital, qui accueille désormais le laboratoire d'analyses médicales et un cabinet de dentistes. La restructuration totale de l'ancienne clinique est terminée. L'étage est, à ce jour, presque entièrement occupé. Le rez-de-chaussée est totalement dédié à la radiologie qui est dotée depuis mai dernier d'une IRM et bientôt d'un scanner. Après le pôle de santé il y a quelques années, que de chemin parcouru dans ce domaine pour apporter des prestations médicales aux patients de la région !

La restauration du patrimoine ancien est notre préoccupation continue. Vous avez ainsi pu découvrir la rénovation de certains immeubles Place de la République, le lancement de la première tranche de travaux de l'église Notre-Dame et la construction du foyer de jeunes travailleurs dans un immeuble totalement inoccupé.

C'est moins visible, mais de très importants et coûteux travaux d'effacement ou d'entretien de réseaux électrique, téléphonique, d'adduction d'eau ou d'assainissement ont été entrepris à Saint-Hilaire-Petitville et dans le secteur des Veys et de la presqu'île, ainsi qu'à Angoville ou Houesville.

Le sport et les jeunes n'ont pas été oubliés avec le City Park et l'amélioration notable des terrains de sport.

Et les projets qu'il reste à réaliser ?

Nous pensons bien sûr à notre projet majeur qu'est le site Gloria qui commence à prendre forme et dont l'aménagement sera terminé en début d'année prochaine. La partie parc paysager est bientôt achevée et les végétaux (arbres et plantes) vont être mis en place au cours des prochaines semaines. Lorsque le site sera accessible, je vous invite à le découvrir. La mise en vente des îlots devrait être bientôt effective. Suite à celle-ci, les promoteurs pourront contacter les nombreuses personnes qui se sont portées candidates pour y habiter. Dans le domaine des sports, les travaux de construction du deuxième court couvert de tennis devraient commencer début 2024. Dans le domaine du patrimoine, la première tranche de rénovation de l'église de Brucheville est

planifiée.

La commission communale d'accessibilité a établi des priorités et les premiers travaux devraient être réalisés sous quelques mois. Le projet de cimetière parc se dessine progressivement, l'enquête publique devrait intervenir avant la fin de l'année pour une livraison de ce nouvel équipement en début d'année 2025.

Le marché étant en tension et la demande forte, nous poursuivons la politique habitat en lançant de nouveaux lotissements aux Veys, Saint-Hilaire-Petitville, Carentan et Montmartin-en-Graignes.

Pour les jeunes, un city stade est prévu sur le terrain de sports de Saint-Côme. A Saint-Pellerin, nous envisageons d'effacer les réseaux sur la route du Mesnil. Je ne peux citer tous les projets mais je puis vous assurer que toutes les communes déléguées sont concernées.

Il y a toutefois deux investissements que nous souhaitons réaliser avant la fin de ce mandat si nos finances le permettent et avec l'aide de nos partenaires (état, région, département et communauté de communes) : il s'agit d'une piste d'athlétisme sur le stade pour les clubs locaux ainsi que pour tous les scolaires et d'une voie verte sécurisée entre Saint-Côme et Carentan, trajet touristique de plus en plus emprunté par des piétons et des cyclistes.

Et si vous aviez un regret, parmi ces projets ?

Vous le devinez, c'est l'abandon de « Hommage aux Héros », projet pour lequel nous sommes investis pendant trois ans pour l'accueillir.

Nous avons subi une contestation totalement irrationnelle provenant très majoritairement de personnes hors territoire ne connaissant pas en détail ce que les concepteurs envisageaient.

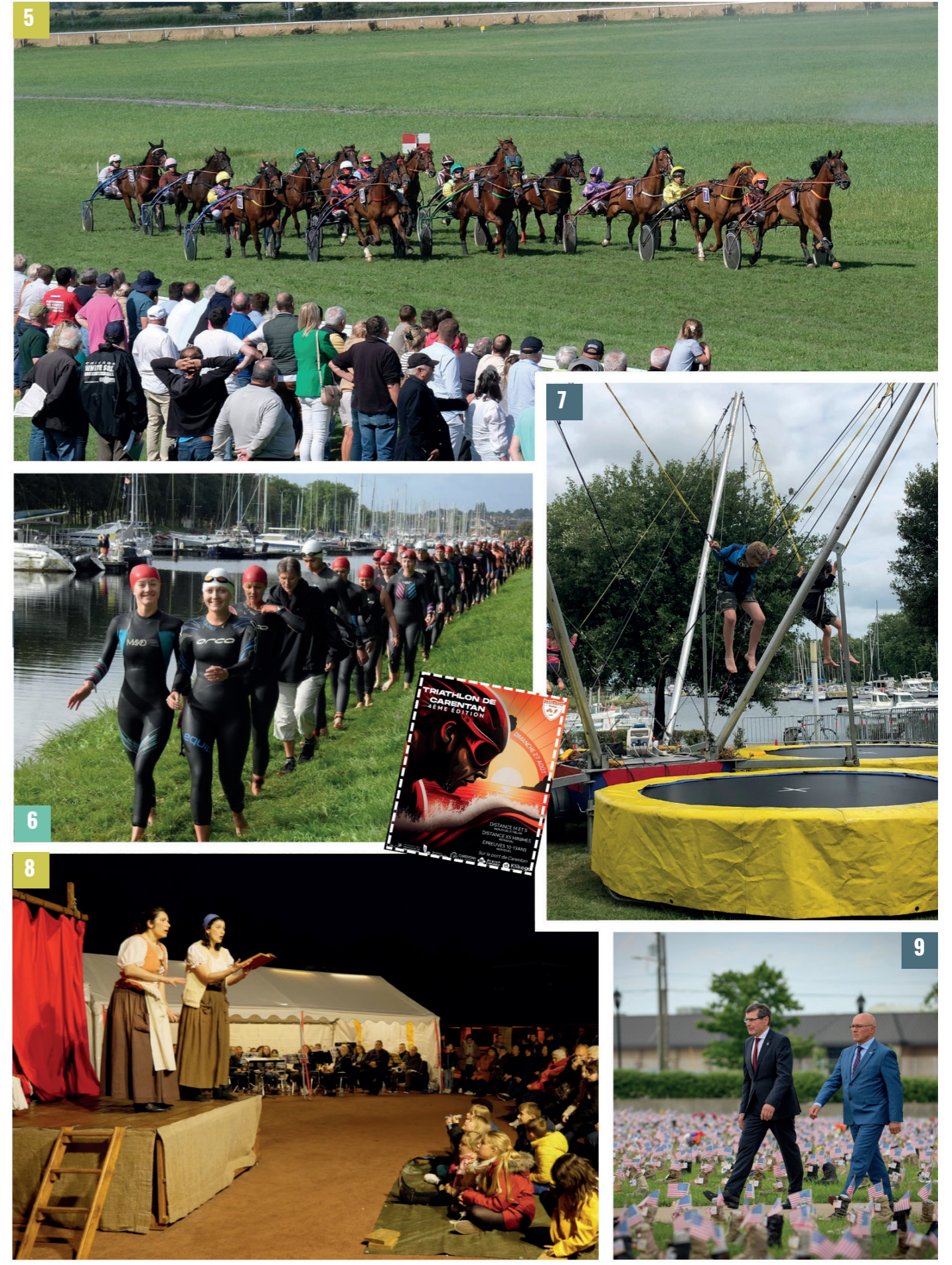
Vous êtes très nombreux à nous dire aujourd'hui : quel dommage ! Les pseudo défenseurs de l'environnement ont fait preuve d'outrance dans leurs méthodes et de malhonnêteté intellectuelle. Certains autres tout aussi virulents ont voulu se placer sur le plan de l'histoire. Ils habitent pour la plupart au nord de Carentan ou dans le Bessin et se considèrent un peu comme les garants voire les propriétaires du débarquement en Normandie. C'est curieux, nous ne les entendons plus maintenant que le projet est parti à Caen.

Très récemment, j'ai eu l'occasion d'assister à un spectacle à Paris produit par deux des concepteurs et metteurs en scène de ce projet. Le Palais des Sports était comble. C'était sublime et le public était totalement conquis :

cela amplifie d'autant plus mes regrets...



1. Le vétérinaire Jake Larson bien entouré, 3 juin 2023. **2.** Des passionnés reconstituent l'Exode, 3 juin 2023. **3.** Général Poppas (Etats-Unis d'Amérique), Colonel Leyde (Allemagne) et Colonel Hubregtse (Pays-Bas), hautes autorités internationales à la Cérémonie du Carré de Choux, 2 juin 2023. **4.** Jean-Pierre Lhonneur, Maire de Carentan-les-Marais, devant les armées internationales lors de la cérémonie du Carré de Choux, 2 juin 2023.



5. Les courses hippiques 2023 ont encore amené de nombreux spectateurs à l'Hippodrome de Carentan, juillet 2023. **6.** Les très nombreux participants du Triathlon de Carentan se dirigent vers le début de la course, août 2023. L'affiche de l'événement a d'ailleurs plu à un très grand nombre d'entre vous ! **7.** Les enfants s'amuse durant la Fête de l'Eau, juillet 2023. **8.** La Commedia dell'arte de la compagnie AKAMA a animé «Pierres en Lumières», mai 2023. **9.** Jean-Pierre Lhonneur et Kees Van Rooij, maire de Meerijstad, lors de leur déplacement à Fort Campbell, USA, mai 2023.

AMÉNAGEMENT DE VOTRE CADRE DE VIE



Nous avons besoin de vous !
La ville recherche des bénévoles pour l'aide aux devoirs : enseignantes, enseignants, retraités, étudiants et étudiantes, vous êtes intéressés ? Faites-vous connaître auprès du service des affaires scolaires au 02.33.42.74.26.

L'AVANCÉE DU SITE GLORIA

Les travaux d'aménagement du site Gloria ont commencé au printemps dernier. Cette première phase consiste à poser de nouveaux réseaux, aménager les trottoirs, les places de parkings, les noues, les cheminements pour la circulation des vélos, créer l'axe central piéton appelé « quai équipé », délimiter les futurs îlots d'habitations avec des gabions et dessiner les voiries nouvelles.

La circulation de la rue Gloria sera de nouveau ouverte en fin d'année.

Au cœur du parc, vous avez pu constater que les premiers aménagements des espaces jeux et prairies sont en cours d'installation. Des 180 arbres qui constitueront un véritable poumon vert pour la ville, les premiers seront plantés en novembre prochain.

La phase finale est programmée au début de l'année 2024 avec l'aménagement des berges et notamment la pose des pontons sur le canal et les dernières plantations. Le coût des travaux d'aménagement s'élève à 3,6 millions d'euros duquel il faut déduire les subventions notifiées à hauteur de 2,678 millions d'euros (Etat, Région, Département et Agence de l'eau).

Ce nouveau quartier dans la ville prévoit d'accueillir 45 maisons individuelles avec étage et 45 appartements dans des immeubles de type R+2 ou R+3.

Afin de recruter un ou des promoteurs, la ville a lancé au printemps dernier une procédure d'appel à candidatures. Cette dernière est toujours en cours, les premières ventes devraient être effectives début 2024.



1



2



3

1. Gloria hier, mars 2021. 2. Gloria aujourd'hui, septembre 2023. 3. Gloria demain.

LES EXPÉRIENCES PIÉTONNES ESTIVALES



Comme l'an passé, nous avons souhaité renouveler l'expérience de la piétonnisation de la place de la République pendant la période estivale. En concertation avec les commerçants de la place, les services techniques et le Service des parcs et jardins, ont installé des tables et l'espace a été arboré pour une mise en valeur de ce point central du cœur de ville, afin d'inviter à la flânerie des habitants, passants et touristes.

Cette année, nous avons souhaité y ajouter un marché estival le vendredi soir qui était auparavant sur le port de plaisance. En raison des travaux sur le site Gloria, nous avons pris la décision de le déplacer. Le bilan est mitigé pour différentes raisons : des commerçants forains qui n'étaient pas toujours présents, une météo très capricieuse cet été, un manque d'animation. Nous réfléchissons actuellement à la poursuite de ce marché.

De l'avis des personnels de l'office de tourisme, cette piétonnisation est appréciée par les visiteurs qui trouvent ainsi en centre-ville un endroit où s'installer pour une petite pause. La forte augmentation des touristes à vélo est constatée par tous les acteurs du tourisme (offices, camping, restaurateurs...). Il est donc intéressant de pouvoir trouver en centre-ville des espaces adaptés.

POURSUITE DE L'EXPÉRIMENTATION SUR LA RD974

Depuis le 11 avril 2023, une mesure expérimentale est en place sur la route de Saint-Côme à proximité de la Maison du Parc, afin de réduire le flux de véhicules et leur vitesse. Le premier bilan fait apparaître : une diminution du trafic des véhicules légers de l'ordre de 15%, une diminution notable du trafic des poids lourds de l'ordre de 60% et des vitesses qui ont baissé de 12 à 20km/h selon les points. La vitesse moyenne (tous véhicules) est aujourd'hui de 70km/h, contre 87km/h avant le démarrage de l'expérimentation. Pour les véhicules en transit, l'échangeur de Blactot, devrait être privilégié.

La sécurisation des riveains est notre priorité. Parallèlement, la commune de Carentan-les-Marais, dans le cadre de l'élaboration de son schéma cyclable, a identifié comme prioritaire l'aménagement sécurisé piéton/vélos (type voie verte) sur cet itinéraire qui bénéficiera autant aux touristes qu'aux habitants du territoire. Le lancement de l'étude pour la réalisation de ce projet est en cours.

La prolongation de l'expérimentation sur une période plus longue permettra d'appréhender l'ensemble des difficultés et notamment la nécessité d'un passage restreint pour les vélos/piétons et voitures sur les cinq ponts situés le long de cette route.



VERS UN NOUVEAU SCHÉMA DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Soucieuse de contribuer à la préservation de l'environnement, la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin s'engage dans une transformation profonde de son service de prévention et de gestion des déchets.

Ce nouveau schéma de gestion des déchets ménagers amélioré est un véritable projet de territoire pour plusieurs raisons :

➔ Répondre aux obligations réglementaires et aux objectifs nationaux en matière de gestion des déchets (mise en place du tri à la source des biodéchets en 2024 et d'une tarification incitative nationale d'ici 2025)

➔ Préserver et protéger le territoire : réduire la production de déchets sur le territoire, préserver le patrimoine naturel, marqueur de l'identité territoriale et améliorer le cadre de vie des générations actuelles et futures

➔ Maîtriser la hausse des coûts du service en raison de la hausse du prix de l'énergie, du carburant nécessaire à la collecte des déchets et de la hausse constante de la taxe générale sur les activités polluantes (2020 : 25€/tonne et 2025 : 65€/tonne).

Pour y parvenir, la collectivité s'est fixée des objectifs tels que l'harmonisation du service entre les communes ou encore la réduction des déchets produits.

La prise en compte de l'ensemble de ces paramètres s'inscrit dans une action publique forte pour la mission de prévention et de gestion des déchets portée par la collectivité.

Ainsi, trois grandes mesures sont mises en œuvre par la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin :

1 L'extension des consignes de tri depuis le 1er janvier 2023

Au même titre que l'ensemble du territoire français, la collectivité a instauré l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques. Ainsi, pour simplifier le geste de tri et réduire la quantité de déchets ménagers, tous les emballages et papiers se trient dans la poubelle jaune.

2 Le tri à la source des déchets pour début 2024

Cette mesure permettra de réduire la quantité de déchets ménagers et de donner une nouvelle vie aux biodéchets. Des solutions seront apportées pour que chaque usager puisse trier et valoriser ses biodéchets telle que la fourniture de composteurs, de bio-seaux, ou l'installations d'abribacs.

3 La redevance incitative distribution des bacs au 1er trimestre 2024

A l'issue d'une année pédagogique prévue en 2024, le système de calcul du service des déchets va évoluer, courant 2025. La redevance incitative est un système de calcul qui dépend de l'utilisation du service et de la quantité de déchets générés. Ce nouveau système s'accompagnera de nouvelles modalités de collectes (en porte-à-porte pour les maisons individuelles, en point de regroupement pour les habitations isolées, en point d'apport volontaire pour les centres-villes) et de l'adaptation des fréquences de collectes.

Une question ?

Les agents de la Baie du Cotentin sont également à vos côtés, afin de vous accompagner au mieux, à chaque étape de la démarche. Vous pouvez contacter Ophélie Noquet, responsable relations usagers à o.noquet@ccbdc.fr

Retrouvez plus d'informations sur le site <https://ccbdc.fr/>



LES GRANDS LIGNES DE LA MISE EN PLACE

Les habitations individuelles, collectifs et commerçants pouvant accueillir des bacs recevront un bac noir pour les ordures ménagères et un bac jaune (volume et quantité à adapter). Les bacs noirs seront pucés pour comptabiliser le nombre de levées. Un forfait sera défini et les levées supplémentaires seront facturées en supplément.

Les maisons de ville, collectifs ou de commerçants ne pouvant pas accueillir de bacs se verront attribuer un badge pour pouvoir aller déposer leurs déchets dans des abris bacs. Le badge sera lié à un forfait et tout dépôt supplémentaire sera facturé.

La collecte en porte à porte se fera en alternance : une semaine collecte des bacs noirs (ordures ménagères) et une semaine collecte des bacs jaunes (emballages et papiers).

La Communauté de Communes de la Baie du Cotentin accompagnera les communes et les citoyens tout au long de cette transition en mettant en place des outils adaptés (ex : guide des déchets). Une communication soutenue sera également instaurée tout au long de la mise en place à travers des forums, des animations, des lettres, etc...

ATTENTION AUX INCIVILITÉS

Depuis le début de l'année et malgré plusieurs rappels, une recrudescence de dépôts sauvages et indéliçats d'objets, matériel et matériaux divers, tailles de haies, a été observée, notamment dans la commune déléguée de Saint-Pellerin. Nous vous remercions tous de bien vouloir respecter les règles de collecte. Pour tout dépôt sauvage réalisé à l'aide d'un véhicule, la Police Municipale dressera une contravention de classe 5, soit une amende pouvant aller jusqu'à 1500 €.



LE PLUI : CE QU'IL FAUT SAVOIR



Initiée en 2017 par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, la procédure d'élaboration du PLUI est rentrée dans sa dernière phase.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est un document de planification et d'urbanisme réglementaire à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes.

A QUOI SERT-IL ?

Il est d'abord un document stratégique qui formalise les enjeux du territoire et construit un projet d'aménagement et de développement à l'horizon des 20 prochaines années au travers du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui traite de diverses thématiques telles que le logement, le cadre de vie, l'environnement, les déplacements, les commerces, les équipements... Il est ensuite et surtout un document d'urbanisme réglementaire qui détermine les zones constructibles, agricoles, naturelles, les types de constructions autorisées, les caractéristiques urbaines, architecturales, paysagères et environnementales à respecter. C'est le document de référence pour la délivrance des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable...)

COMMENT ?

Ce document rédigé à l'échelle du territoire communautaire, pour pouvoir être approuvé, doit être en conformité avec un certain nombre de documents rédigés sur un territoire plus large tel que le STRADDET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), règlement rédigé à l'échelle de la Région, et le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), rédigé à l'échelle

du Cotentin.

Il doit, de plus, respecter les règlements et lois approuvés par le législateur tels que le code de l'urbanisme, la Loi Littoral, ou bien encore la Loi Climat et Résilience votée en août 2021.

SON IMPACT ?

A ce jour, sur le territoire de Carentan-les-Marais, différents documents d'urbanisme s'appliquent :

- 3 cartes communales (Les Veys, Saint-Pellerin et Montmartin-en-Graignes).
- 2 plans locaux d'urbanisme (Saint-Hilaire-Petitville et Carentan).
- 3 communes déléguées sont soumises au Règlement National d'Urbanisme (Saint-Côme du Mont, Brévands et Catz).
- 1 plan local d'urbanisme intercommunal pour les communes déléguées (Brucheville, Vierville, Houesville et Angoville).

A l'avenir, la totalité du territoire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin disposera d'un unique Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui s'imposera à l'ensemble des communes du territoire dont Carentan-les-Marais.

EN SOMME

Avant la mise en œuvre de ce nouveau PLUI, une enquête publique permettra aux habitants du territoire de prendre connaissance de ce document et d'y apporter toutes les observations qu'ils jugeront utiles. N'hésitez pas à venir consulter les documents lors de cette enquête publique !

LE RECENSEMENT EST DE RETOUR DU 18/01 AU 23/02 !

La commune de Carentan-les-Marais a officiellement dépassé la barre des 10 000 habitants lors du dernier recensement effectué par l'INSEE et la commune en 2022. Il aura donc désormais lieu tous les ans grâce à un échantillon de 8% d'adresses qui sera tiré au sort chaque année pour être enquêté.

Le recensement est très important car il permet d'établir la population officielle de la commune et fournit des informations sur ses caractéristiques (âge, profession, conditions de logement, ...).

Grâce à ces éléments, la municipalité peut penser et réaliser des projets pour vous !

Les foyers concernés seront prévenus par voie postale quelques jours avant le passage de l'agent recenseur. La réponse au questionnaire est obligatoire et nous vous demandons de réserver votre meilleur accueil à cet agent lors de sa visite.

Chaque agent recenseur sera pourvu d'une carte avec son identité et sa photographie, n'hésitez pas à lui demander de vous la présenter.

En cas de doute, vous pourrez tout de même contacter la Mairie.



LES INFORMATIONS PRATIQUES



PETITE ASTUCE POUR VOS PAPIERS

Un examen ou un voyage prévu pour la fin d'année ? Ou en 2024 ?

Pensez à prendre rendez-vous dès maintenant pour une création ou un renouvellement de carte d'identité et/ou de passeport ! Ainsi, vous optimiserez votre temps d'attente car les délais sont moindres en cette saison !

Pour ce faire, c'est très simple, prenez rendez-vous sur le site de la Ville et suivez bien les instructions reçues par mail et SMS !

CIMETIÈRES : LES CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON

En avril prochain, le second procès-verbal relatif aux concessions en état d'abandon (non entretenues, dangereuses...) sera dressé. Cela représente plus de 120 concessions perpétuelles réparties sur les cimetières de Carentan, Montmartin-en-Graignes et Saint-Côme-du-Mont. La liste des concessions concernées est consultable dans les trois cimetières ainsi qu'en Mairie.

L'entretien de la sépulture et le suivi de l'échéance pour renouvellement incombent aux titulaires de la concession ou à leurs ayant-droits. N'hésitez pas à prendre contact avec la Mairie afin de les renouveler avant reprise et/ou de mettre à jour vos coordonnées afin d'éviter une reprise par la Ville non souhaitée.



EN AMONT DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2024

Il appartient à chaque électeur de veiller à sa bonne inscription sur les listes électorales. Des radiations sont effectuées toute l'année. Chaque retour de carte est étudié.

Attention ! Vous avez peut-être été radié si vous avez déménagé au sein de la commune nouvelle de Carentan-les-Marais et n'avez pas prévenu le service des élections, la gestion des listes électorales étant indépendante des autres services.

Nous vous conseillons vivement de vérifier votre situation électorale dès que possible, sur le site internet service-public.fr ou en Mairie avec votre pièce d'identité afin d'éviter toute surprise le jour du scrutin !

Toutes les informations nécessaires sont disponibles sur le site de la Ville ou à l'accueil de la Mairie.



UN POINT SUR... LES FINANCES DE LA VILLE

Dans le précédent bulletin municipal, il avait été annoncé une baisse des dotations de l'État qui nous a obligés à construire un budget beaucoup plus contraint que les années précédentes. Retour en détails sur la question.

Pour commencer, cette réduction des dotations de l'Etat était la conséquence d'un dispositif de la loi de finances 2023 qui n'attribuait le maintien de la dotation de solidarité rurale aux communes de plus de 10 000 habitants créées jusqu'en 2018. Carentan-les-Marais dans sa dernière composition a été créée au 1er janvier 2019. Les recettes de la commune ont été amputées d'une somme de 680 000 euros. Cette situation a été clairement exposée en conseil municipal, lors du débat d'orientation budgétaire et du vote des budgets en février et mars 2023 et relatée dans la presse par la correspondante locale.

Nous avons alerté les services de la préfecture pour plus d'explications quant à nos pertes de dotation et pour tenter de récupérer les montants habituels. Nous avons beaucoup investigué pour nous comparer aux autres communes nouvelles manchoises ou nationales. Nous avons découvert que nous étions de très loin les plus mal lotis en dotation des communes nouvelles de la Manche et parmi les derniers au niveau national pour les communes nouvelles de plus de 10000 habitants. 138 communes nouvelles en France ont subi une diminution de leurs dotations, sur ces 138 communes, Carentan les Marais figure parmi les 5 communes ayant perdu le plus.



En juin 2023, nous avons fait part de nos difficultés et de ces informations à l'Association des Maires de la Manche qui a fait un communiqué de presse relatant entre autres ces faits.

Quelle ne fut pas notre surprise quand nous avons vu les titres des journaux le lendemain : « Carentan-les-Marais dans le rouge » (Ouest-France), « Impasse financière pour Carentan-les-Marais » (La Presse de la Manche) et surtout le scandaleux titre de la Manche Libre « un trou dans la caisse de la ville de 680 000 euros » affiché sur tous les trottoirs et devant les supermarchés.

Ouest-France et La Presse de la Manche ont certes corrigé le tir après s'être plus amplement renseignés mais le mal était fait. Ce ne fut pas le cas du troisième journal.

L'équipe municipale a été particulièrement offusquée par ces titres tant elle s'est investie pour gérer au plus juste les finances de notre ville.

Beaucoup d'entre vous se sont posés des questions et nous ont interrogés en direct ou via les agents municipaux. C'est pourquoi nous voulons par le biais de cet article vous exposer clairement les faits et vous redire que les finances sont saines et que le résultat 2022 était toujours positif mais amputé de la somme énoncée ci-dessus.

Si cela restait en l'état, cela aurait pour conséquence de diminuer les investissements à l'avenir. Un certain nombre d'actions sont en cours pour tenter de revenir à la situation antérieure :

- L'association des Maires de France, qui a bien compris l'anomalie de notre situation, a sollicité la Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Intérieur chargée des collectivités territoriales et de la ruralité pour un examen attentif des collectivités qui sont dans notre situation. Elle sera vigilante lors de la rédaction de la loi de Finances 2024 pour l'attribution des dotations. Une rencontre au siège de l'AMF a déjà eu lieu en septembre.
- Des rendez-vous sont attendus auprès de ce ministère et ont été demandés par nos élus nationaux.
- Carentan-les-Marais va disposer d'un représentant au sein de la commission nationale des communes nouvelles.

Nous voulons être confiants pour récupérer intégralement ces dotations en 2024, nous le sommes un peu moins pour récupérer ce que l'on a perdu en 2022 et 2023. Croisons les doigts.



Venez découvrir le

MARCHÉ de NOËL

Magic Mirror, Place Vauban
du 1er au 3 décembre

VOLET DÉTACHABLE
à mettre sur
ton frigo !



VOLET DETACHABLE



Chers enfants du monde entier,

Noël approche : les lutins et moi-même attendons vos lettres avec impatience !

Je sais que vous avez hâte d'arriver à Noël alors, pour vous faire attendre, je vous propose ces petits jeux.

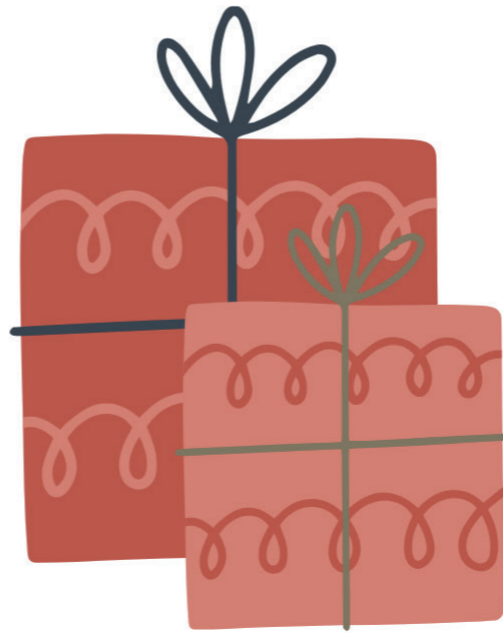
Le temps passe plus vite quand on s'amuse !

Nous nous croiserons peut-être le 25 décembre ?

D'ici là, soyez sages !

le Père Noël

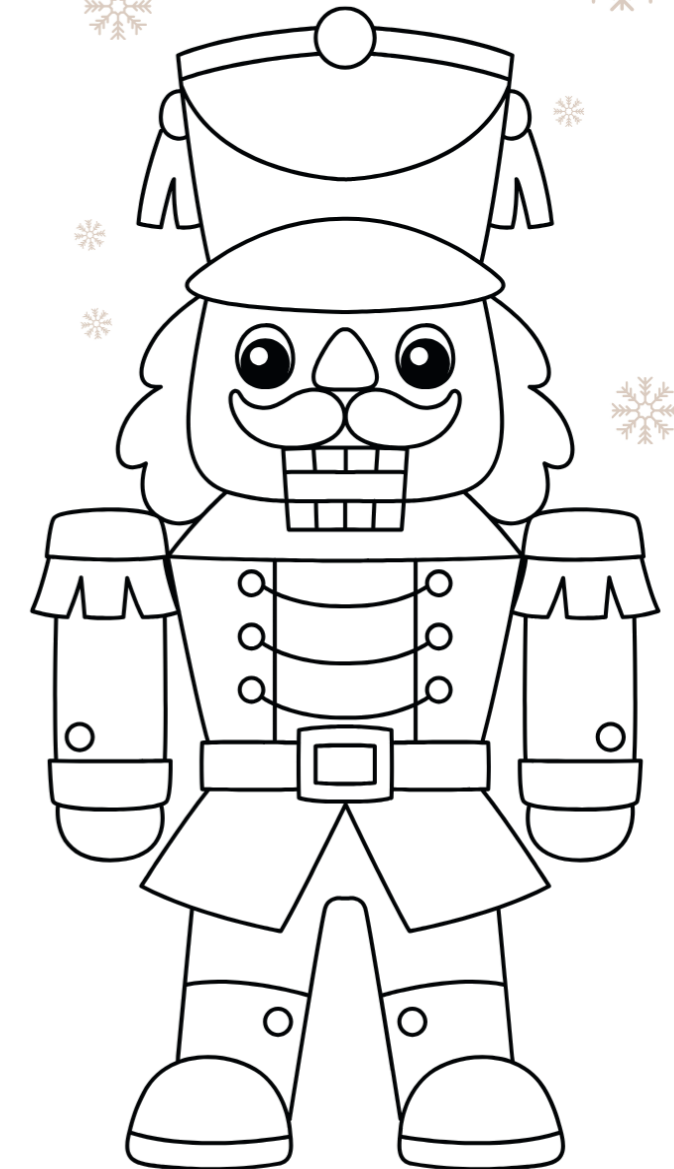
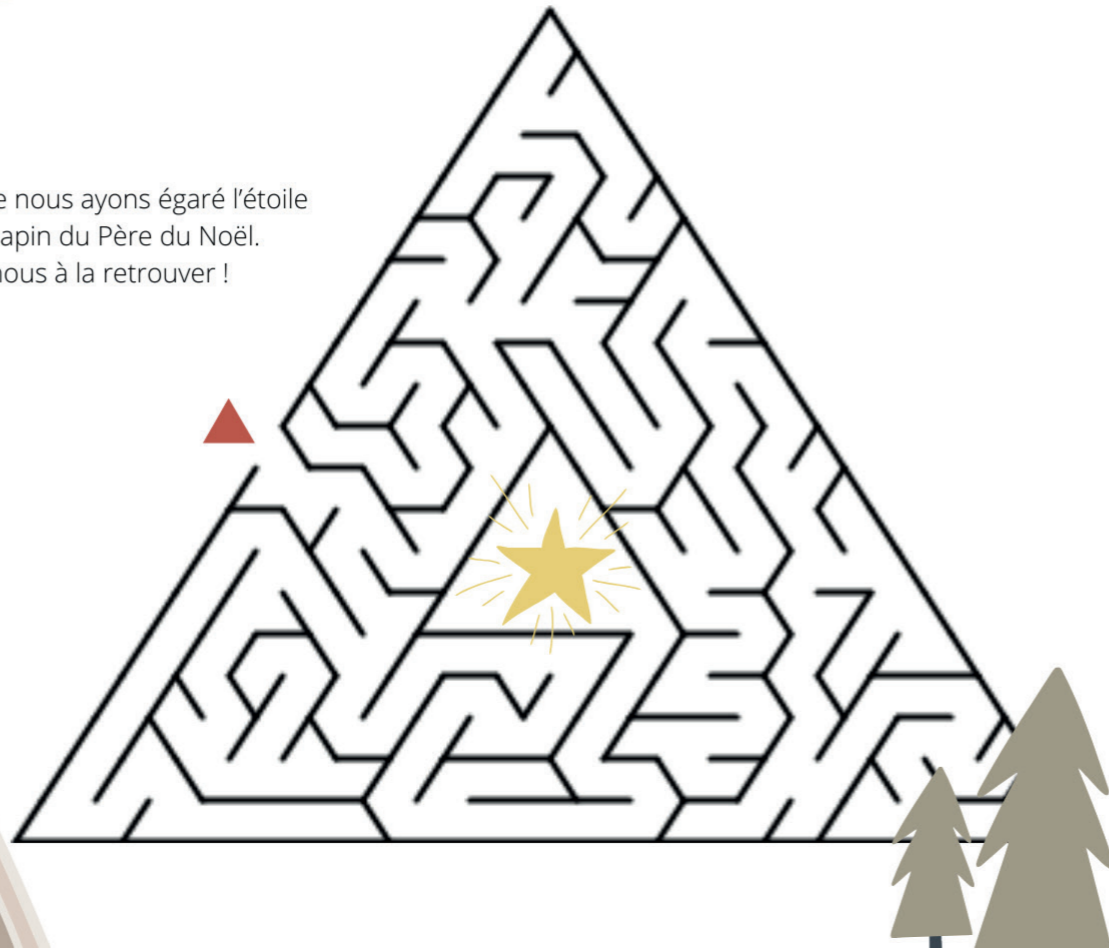
Une boule de Noël est en mauvais état... Trouve-la pour éviter de l'accrocher dans le sapin.



Les rennes sont joueurs ! Trouve les 7 différences entre ces deux filous.



Il semble que nous ayons égaré l'étoile pour le sapin du Père du Noël. Aide-nous à la retrouver !



Décide des couleurs de ce casse-noisettes !

LE PROGRAMME DES FÊTES de FIN D'ANNÉE



du 23 au 26 novembre Festival des Egaluantes

Le festival du cinéma normand est de retour pour sa 8ème édition ! Venez découvrir des films et documentaires en avant-première, rencontrer les équipes des films et partager des repas entre amis. Animations, concerts, rencontres, dans une ambiance 100% normande, préparez-vous à vivre des moments inoubliables sur grand écran !

du 6 au 24 décembre Le Noël du Clap

Chaque mercredi et samedi du mois de décembre, l'Union des Commerçants vous propose des animations remplies de la féerie de Noël !

17 décembre L'arrivée du Père Noël

Chaud devant ! Ne le râtez pas ! Le traîneau du Père Noël fera un arrêt rapide à Carentan-les-Marais le dimanche 17 décembre, avant sa tournée mondiale.

du 1er au 3 décembre Le Marché de Noël et le Téléthon

Le Magic Mirror, plus grand cette année, accueille encore plus de commerçants et d'artisans. L'occasion de faire ses achats de Noël en temps et en heure ! Le week-end dédié au Téléthon aura lieu en même temps : la magie de Noël amène aussi bienveillance et solidarité...

10 décembre Corrida de Noël

Parfait pour les frileux, la Corrida de Noël réchauffera le centre de Carentan. Rassurez-vous, supporter les coureurs c'est aussi un sport !

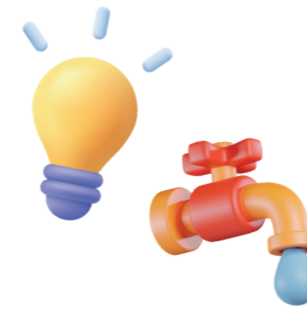
7 janvier 2024 Les vœux du Maire

Monsieur le Maire vous donne rendez-vous le premier dimanche de 2024 pour vous présenter ses meilleurs vœux en cette nouvelle année ! Au Théâtre de Carentan, à 11h30.



VOILET DETACHABLE

SERVICE ÉLECTRICITÉ ET PLOMBERIE



Les Services Techniques de la Ville se divisent en équipes spécialisées dans différents domaines (menuiserie, voirie, espaces verts...).

Aujourd'hui, nous souhaitons vous présenter le binôme formé par Johny Bègue et Jérôme Le Bastard, respectivement en charge de l'électricité et de la plomberie.

Ils sont tous les deux arrivés il y a quatre ans. Leur quotidien rime avec réhabilitation, remise aux normes de locaux municipaux, raccordements et urgences.

Johny, électricien, et Jérôme, plombier, ont des journées rythmées par les fiches d'intervention transmises par leur collègue Daniel, en charge du secrétariat des Services Techniques. Ces deux agents interviennent dans les salles des fêtes, les écoles, les gymnases, les mairies, la cuisine centrale, les logements communaux... Aucun bâtiment public n'a de secret pour eux !

Ils mènent des chantiers de réhabilitation mais doivent aussi prioriser les interventions en fonction des besoins. Il est fréquent qu'ils interviennent sur des urgences, que ce soit en semaine, la nuit ou le week-end, lors de leurs astreintes.

Très autonomes dans leur quotidien, Johny et Jérôme sont aussi responsables de leur stock de matériel : ils assurent ainsi un suivi régulier de leurs équipements pour ne pas manquer, le jour J, de la pièce ou de l'outil indispensable à la réparation.



«La routine, on ne connaît pas ! » précise Johny.

Une fois leurs interventions réalisées, celles-ci sont enregistrées dans le tableau de suivi au secrétariat des Services Techniques.

La Ville connaît également de fortes périodes d'animations. Festival de théâtre des Marais, cérémonies du débarquements, rentrées scolaires, les animations estivales, le Festival de cinéma Les Egaluantes. L'équipe des Services Techniques se mobilise ainsi pour installer le matériel, les décorations et tous les éléments nécessaires à la tenue de ces manifestations.

Johny et Jérôme participent systématiquement à la mise en place des événements locaux, que ce soit dans leur domaine, ou en donnant un coup de main aux différentes équipes : vous ne serez donc pas sans les croiser !



«Même si l'eau et l'électricité ne font pas bon ménage, le courant passe bien entre nous» nous indique Jérôme.

LA JEANNE D'ARC 110 ANS D'HISTOIRE

Résumer la vie de cette vieille dame est une tâche ardue, tant elle est riche en évènements. Au cours de son siècle d'existence, la Jeanne d'Arc a connu de grandes périodes fastes, mais aussi parfois des périodes plus difficiles, souvent liées à l'Histoire et à l'évolution de la société.

La Jeanne d'Arc de Carentan est créée en avril 1910 par l'Abbé Adam. Elle est affiliée à la Fédération Sportive et Culturelle de France depuis ses débuts.

Dès sa création, la Jeanne d'Arc a toujours eu pour vocation la multi-activité sportive ou culturelle, proposant ainsi de nombreux sports ou activités à ses adhérents.

Certains d'entre - eux ont ainsi brillé dans plusieurs disciplines (athlétisme, tennis de table, préparation militaire, escrime, boxe, patins à roulette, judo...).

Parmi toutes les activités sportives de la Jeanne d'Arc, le judo a tenu une place importante de 1969 jusqu'à son indépendance en 2008.

Jusque dans les années 80, la Jeanne d'Arc participe à toutes les manifestations religieuses et patriotiques de Carentan et des communes environnantes : elle y rencontre un franc succès, elle est applaudie pour ses performances mais aussi pour ses tenues et sa discipline.



Créée dès 1910, la gymnastique masculine reste le sport principal de la Jeanne d'Arc jusqu'en 1987, où l'activité s'arrête (reprise en 2014), par manque de licenciés. Elle a pourtant marqué l'histoire de la société, grâce à ses grands gymnastes et son dynamisme.

Ce n'est à la fin de la Seconde Guerre Mondiale que la Jeanne d'Arc ouvre ses activités aux filles !!! Cela donnera entre autre, une section de gymnastique féminine très active, qui 80 ans plus tard fait la fierté de ses dirigeants.

Après plus d'un siècle riche en évènements, la Jeanne d'Arc, bien qu'elle ait profondément changé, a toujours une place forte dans la vie sportive carentanaise. Si elle n'évolue désormais plus dans un esprit religieux, elle garde et partage toujours les valeurs fondamentales de la FSCF : le développement de l'Homme, en favorisant la pratique d'un sport pour tous quel que soit le niveau.

En 2023, la Jeanne d'Arc de Carentan propose diverses activités : éveil sportif et prim'gym, activités pour les bébés (6 mois à 2 ans) et parents, gym sportive féminine et masculine. Elle compte 225 licenciés encadrés par des moniteurs et monitrices bénévoles ou salariés. Elle participe à de nombreux championnats (départementaux, régionaux et nationaux). Elle est également reconnue pour ces organisations de championnats ou galas de gymnastique rassemblant plusieurs centaines de spectateurs à la salle Jean Truffaut.

Quelques dates

- 1910** Création de la Jeanne d'Arc par l'Abbé Adam
- 1938** Création d'une salle de gymnastique masculine en prolongement du cinéma de Carentan
- 1944** Ouverture des activités aux filles et création de la section gymnastique
- 2002** Création de la salle de gymnastique à la salle Jean Truffaut
- 2010** Festivités du Centenaire
- 2014** Retour de la gymnastique sportive masculine (activité d'origine en 1910)
- 2020** Gala des 110 ans de la Jeanne d'Arc



Leurs visages vous sont peut-être familiers, et pour cause ! Michel et Monique Gilles sont les bénévoles phares de tous les événements locaux. Fête de l'Eau, Festival des Marais, Anniversaires du Débarquement, Marché de Noël, etc., une chose est sûre : ils sont toujours volontaires et souriants ! Revenons ensemble sur leur histoire...

A lors que Michel naît à Cerisy-la-Forêt et Monique à Pont-L'Abbé-Picauville, c'est sur le port de Carentan que leur histoire va commencer, alors qu'ils sont âgés de 15 et 16 ans. Ils ne se quitteront plus, et se marieront en 1966 à Saint-Hilaire-Petitville. De nombreux points communs les ont poussés dans les bras de l'un et de l'autre. Parmi ceux-là, un attrait fort pour l'humain et l'entraide.

« Nous avons tenu le Bar du Centre, à Carentan, de 1968 à 1988. On a commencé à organiser de petites manifestations sur notre temps libre, on aimait bien ça. » confie Monique.

Monique et Michel nous racontent ainsi que, pendant trois années de suite, ils ont fait venir des funambules à moto sur la Place du Grand Valnoble. Du jamais vu et du jamais fait à Carentan !

LE BAR DU CENTRE

Lors de ces 20 années au Bar du Centre, et avec l'aide du Comité des Commerçants (dont Jean-Claude Marie était le président), ils ont organisé trois foires expo, toujours sur la Place du Grand Valnoble, qui débordaient même sur celle du Marché aux Pommes.

Parmi le matériel agricole et les véhicules, nous retrouvons Michel et Monique sous la tente de restauration, dont ils se chargeaient tous les deux. Une de leurs fiertés ? Avoir fait venir des grands noms de l'époque comme Linda de Suza, Béatrice Adjorkor Anyankor dite Bibie, les Charlots ou bien encore Michel Fugain !

LE CLUB SPORTIF CARENTANAIS

Après ces années, quoi de mieux que de se lancer dans un nouveau challenge ? En 1988, et pendant 10 ans, Michel et Monique quittent leur commerce et prennent alors la présidence du CSC Athlétisme. Aux côtés de Thierry Leforestier, Loïc Poisson et de leur fils Frédéric, ils font monter le club au niveau national ! Le 1er championnat de cross-country de la Manche a lieu à l'Hippodrome de Carentan. L'arbitre officiel ? Vous l'aurez deviné : Michel Gilles en personne !

« Avec les clubs de Saint-Lô et de Coutances, on a organisé les interrégionaux de cross aux champs de courses de Graignes. On y retrouvait des représentants de la Bretagne, des Pays de la Loire et de la Normandie. » indique Michel.

La première édition du Triathlon des Marais en octobre 1984, nous la devons aussi à Michel et Monique avec l'aide précieuse de Michel Loquet et Marcel Hardy. S'ils sont à la retraite depuis 2006, ils n'ont jamais cessé de donner de leur temps pour les événements du territoire.

« Un jour, nous avons reçu un coup de fil de Louis Regnault, à l'époque, premier adjoint au maire, les festivités du 6 juin s'organisaient et il recherchait des bénévoles pour les cérémonies, aider lors des verres de l'amitié, etc... C'était le 70ème DDAY, et depuis, chaque année, on aide encore avec plaisir ! » précisent Michel et Monique.

Festivités du mois de juin, mais pas seulement ! Ils ont à leur actif : l'exposition de peinture biennale « Peintres en Cotentin », depuis 15 ans maintenant, la recette du vin chaud du Marché de Noël, la préparation du Festival des Marais, l'animation de la guinguette du soir, la billetterie, la Fête de l'Eau et le service de la paëlla depuis deux ans maintenant...

DES RETRAITÉS BIEN ACTIFS

Modestes et discrets, Michel et Monique ont accepté ce portrait pour « remercier les personnes qui leur ont fait confiance, et surtout celles qui nous ont aidées. Si vous avez besoin d'un coup de main, c'est avec plaisir. » Quand on leur demande quel est l'évènement qui leur laisse le meilleur souvenir :

Pour Monique : « Si je devais en choisir un seul, ça serait le Festival des Marais. Il y a tellement de gens différents, sur scène, dans les coulisses, c'est un régal ! Et les troupes ont beaucoup de mérite pour apprendre toutes ces pièces par cœur et les jouer devant un public. »

Pour Michel : « Servir les vétérans lors des anniversaires du DDAY, c'est un honneur. C'est aussi une manière de leur témoigner mon profond respect. »

Ouvrez grands les yeux lorsque vous participez aux animations de la ville, vous n'aurez maintenant plus aucune excuse pour ne pas reconnaître, saluer et remercier Monique et Michel Gilles, des figures du bénévolat carentanais !



du 22 décembre au 4 janvier
L'exposition «Peintres en Cotentin»

L'exposition biennale de peinture «Peintres en Cotentin» reprendra possession du Gymnase le Haut-Dyck à partir du 22 décembre. L'occasion pour vous d'admirer le travail d'artistes peintres et sculpteurs qui exposent cinq de leurs oeuvres ! L'occasion également de voter pour élire le «Prix du Public» : l'oeuvre préférée des visiteurs parmi toutes celles exposées !



3 décembre à 15h30 - Théâtre de Carentan
Concert de l'Harmonie Municipale

L'Harmonie Municipale vous offre un concert pour fêter la magie de Noël, le dimanche 3 décembre, au Théâtre de Carentan ! Plus de quarante musiciens vous enchanteront avec de la musique classique et aussi des reprises de comédies musicales. Pour citer quelques morceaux : «Carmen» de Bizet, «Aida» de Verdi mais aussi, dans un autre registre : Starmania, Roméo et Juliette ou Notre-Dame de Paris !

Et bonne nouvelle : si vous souhaitez rejoindre l'Harmonie, c'est tout à fait possible !

Contactez le 06.88.62.81.97 ou adressez un mail à harmonie.carentan@gmail.com

du 8 au 13 mars 2024
Le Festival des Marais

Pour la 16ème année consécutive, le Festival des Marais aura lieu.

C'est toujours avec beaucoup de bonheur que les membres de l'association « Festival des Marais » accueillent chaque soir une troupe amateur différente. Pendant une semaine : bonne humeur et rire seront au rendez-vous sans oublier les moments de convivialité après chaque spectacle.

Les membres actifs sont déjà au travail pour vous proposer une belle édition 2024 !

«L'année 2023 est encore une fois riche d'animations en tout genre. La dernière en date, les Journées Européennes du Patrimoine, a permis de découvrir des lieux peu visibles comme le bureau du Maire, la salle des mariages et sa mezzanine, les anciens dortoirs et sanitaires, le château d'eau, les serres municipales. De très nombreux Carentanais ou vacanciers ont répondu présents. Merci aux services de la ville qui ont organisé ces visites. Sans eux les différentes manifestations culturelles que nous proposons ne pourraient avoir lieu.»



Maryse Le Goff
 Adjointe Culture et Animation

ÇA SE PASSE
AUX VEYS !

Avec sa deuxième édition organisée en août 2023 au Haras du Vieux Château, le festival Accolades Eaux Plurielles devient une institution de la commune.



En août 2022, le festival Accolades a connu un beau succès, il était parrainé par Marie-Andrée Bouchard-Lesieur, enfant du pays et vedette de la scène lyrique internationale que l'on ne présente plus.

En août 2023, c'est le Parc Naturel des Marais du Cotentin et du Bessin qui a été le parrain de cinq jours de culture, de musique, de chant, de peinture, de sculpture et d'histoire de notre territoire.

Tout a commencé par un défilé dominical entre le calvaire de la rue de Beuzeville et la porte à flots du pont du Vey.

Ce fut l'occasion pour notre maire délégué, Jean-Claude Haize, de relater l'histoire de la commune, de l'époque romaine à la poldérisation de la baie aux XIXème et XXème siècles, en passant par les aventures du jeune duc Guillaume, en 1046, aux prises avec les seigneurs du Cotentin et qui ne dut son salut qu'à la traversée du grand Vey à marée basse.

Erwann Patte, responsable du parc, a également donné une passionnante conférence historique et technique sur la porte à flots.

Au Haras du vieux château, dans sa magnifique orangerie qui donne à l'est sur les prés et à l'ouest sur la cour du château, 15 spectacles et 5 expositions se sont enchaînés à un rythme soutenu accueillant près de 800 spectateurs !

Il semble que l'enracinement de cette manifestation dans la commune se confirme puisque les organisateurs nous font savoir que les festivités reprendront du 4 au 8 août 2024.

FESTIVAL
ACCOLADES



ÇA SE PASSE CHEZ VOUS !

SAINT-HILAIRE-PETITVILLE



Une fin d'année circassienne

L'année scolaire du groupe scolaire des Cerclades s'est achevée avec un spectacle de cirque réalisé par les enfants eux-mêmes avec l'aide de la Compagnie du Gros Nez Rouge. Ce spectacle a été financé en partie par l'APE de Saint-Hilaire-Petitville, la coopérative de l'école ainsi que par une subvention de la Ville de Carentan-les-Marais.

Un été bien rempli

Le comité des fêtes Fest Hilaire a organisé plusieurs manifestations durant l'été. Vide grenier, soirée moules frites avec un feu d'artifice financé par les entreprises locales ou encore concours de pétanque et belote. D'autres manifestations sont à venir d'ici la fin de l'année !

CATZ



Des travaux pour l'église

Tout comme l'église de Carentan, de nombreux édifices nécessitent des travaux d'entretien. Pour Catz, ce sont des travaux de toiture qui ont été réalisés.

SAINT-PELLERIN



Fête patronale «Saint-Gorgon»

Samedi 9 septembre, une cérémonie religieuse présidée par Le Père Jamelot a eu lieu en l'église de Saint-Pellerin, en l'honneur de son saint patron. A l'issue de la cérémonie, les habitants ont pu se retrouver pour un verre de l'amitié à la mini-médiathèque de la commune déléguée.

ANGOVILLE-AU-PLAIN



Le 79ème anniversaire du DDAY

Le vendredi 2 juin dernier, malgré le temps, la population d'Angoville-au-Plain et d'ailleurs, s'est retrouvée sur la Place de l'Eglise pour un concert des années 40 au milieu des véhicules de collection présents pour l'occasion. L'offre de restauration sur place a permis un moment de convivialité apprécié de tous !

VIERVILLE



Le repas annuel des habitants

C'est le 15 juillet dernier que le repas annuel a eu lieu chez Mme et M. Jamet qui ont eu la gentillesse d'accueillir cet événement. Grillades et bonne humeur roivent tous les habitants présents.

Des travaux à venir

Début 2024, l'aménagement du bas-côté entre la mairie et l'église sera réalisé. Il permettra une circulation piétonne facilitée.

BRUCHEVILLE



Aménagement d'une aire de pique-nique

Un aménagement a été réalisé par les Services Techniques afin de proposer un espace convivial à proximité de l'église de Brucheville. Deux tables de pique-nique vous attendent pour des moments en famille ou entre amis !

SAINT-CÔME-DU-MONT



Présence du Général Cavoli

Dimanche 4 juin 2023, sur la place « Lieutenant Judels », a eu lieu la cérémonie dédiée au Lieutenant Judels et au sergent Joseph Beyrle. Le général Christopher G.Cavoli, commandant suprême des forces alliées en Europe, nous a prononcé un discours honorant les soldats de la 101ème Airborne. A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur a été servi à la salle des fêtes.

Le méchoui de Saint-Côme

Dimanche 3 septembre, le méchoui annuel organisé par le Comité des Fêtes et Loisirs avec la participation de Sport, and Côme, a eu lieu sous un magnifique soleil. 160 convives ont répondu présent. Le comité remercie ses partenaires pour leur générosité, les bénévoles qui ont œuvré pour la réussite de cette journée sans oublier la ville de Carentan-les-Marais, ainsi que les agents techniques pour l'aide apportée.

Fête patronale «Saint-Côme» et «Saint-Damien»

Samedi 30 septembre, une cérémonie religieuse officiee par le Père Jamelot a eu lieu en l'église de Saint-Côme-du-Mont en l'honneur de ses saints patrons «Saint Côme et Saint Damien». A l'issue de la cérémonie, un verre de l'amitié était servi à la mini-médiathèque.

Les dates à retenir

Samedi 25 novembre - 14h: installation du village du Père Noël. Dimanche 3 décembre 2023 : repas des aînés. Dimanche 10 décembre - 15h: arbre de Noël des enfants suivi du verre du partage pour les habitants.

BREVANDS

La mise à la grève

La mise aux grèves a eu lieu le vendredi 28 avril dernier et s'est déroulée sur la journée entière. 272 bêtes ont ainsi pâturé sur un peu plus de 97 hectares jusqu'au 15 novembre, date à laquelle les propriétaires des animaux viendront les chercher. Hervé, notre garde, passe chaque matin pour faire le tour de la parcelle et vérifier que tout se passe bien.

Assemblée générale de la société de chasse

La société de chasse de Brévands a tenu, samedi 9 septembre, son assemblée générale annuelle en présence d'une bonne moitié de ses sociétaires, à savoir près de 40 personnes.

Les dates à retenir

Dimanche 17 décembre: spectacle de Noël. Samedi 16 mars 2024: soirée Saint-Patrick. Dimanche 19 mai 2024: rallye vélo. Dimanche 7 juillet 2024: vide grenier

CARENTAN



La Fondation du Patrimoine

Ce samedi 23 septembre, le patrimoine carentanais était à l'honneur. Une délégation composée d'adhérents de la Fondation du Patrimoine avait choisi notre ville pour une déambulation dans les rues du centre ancien. Messieurs Housson et Louvet, délégués départementaux de la Fondation du Patrimoine, soulignent l'importance de ces journées découvertes et rappellent les missions de la fondation.

«Tout un chacun peut aujourd'hui faire un don pour aider à financer la restauration de l'église NOTRE DAME. 66% de ce don sera déductible de votre impôt sur le revenu», précise Monsieur Housson.

HOUESVILLE



La mise au marais

La mise au marais de Houesville s'est déroulée le vendredi 9 juin en raison de l'état des sols et de l'herbage, pour un chargement de 119 bovins et 46 chevaux. Elle s'est terminée par son habituel repas, bien mérité.

Rénovation de la salle des fêtes

Les études pour la rénovation et la mise aux normes de la salle des fêtes sont en cours. Les démarches administratives devraient être achevées pour la fin de l'année, et un début des travaux est programmé en début d'année 2024.

MONTMARTIN-EN-GRAIGNES



Retour sur le méchoui

Une belle journée organisée par le Comité des Fêtes et sa présidente Sabrina Baumer a eu lieu le 23 juillet. Pas moins de 350 convives ont participé au méchoui lors duquel 185 heureux ont pu faire un baptême de l'air en hélicoptère.

Et un apéro-concert

Le 3 septembre, le Comité des Fêtes a également organisé un apéro concert. Cette soirée s'est achevée pour le plaisir de tous par le tir d'un feu d'artifice.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PERSONNEL-ÉLUS

- Création d'emploi en vue des avancements et recrutements suite aux départs en retraite
- Référent déontologue de l'élu local

ÉCONOMIE

- Mise en place d'une boutique éphémère dans l'immeuble rue du Château et rue de l'Arsenal. Proposition de tarifs de location.
- Fonds d'aide aux jeunes
- Fonds de solidarité pour le logement

CONVENTIONS

- Conventionnement avec l'Etat pour la mise en place des mesures agro-environnementales et climatiques pour la période 2023-2027
- Convention avec Manche Numérique pour le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

BUDGET

- Attribution d'une aide financière à l'Harmonie Municipale pour l'acquisition d'instruments nécessaires aux cérémonies officielles
- Mise en place de la mensualisation des factures d'eau potable et d'assainissement à compter de janvier 2024
- Suppression du reversement de la taxe d'aménagement à l'EPCI
- Approbation du projet déposé à la Préfecture pour l'obtention de subventions DETR ou DSIL pour la mise en accessibilité de la rue Séblin située à Carentan
- Approbation du projet déposé à la Préfecture pour l'obtention de subventions DETR ou DSIL pour la rénovation de la salle des fêtes de Houesville
- Approbation du projet déposé à la Préfecture pour l'obtention de subventions DETR ou DSIL pour la rénovation du logement communal situé au-dessus de la mairie déléguée de Les Veys
- Approbation du projet déposé à la Préfecture pour l'obtention de subventions DETR ou DSIL pour la construction de vestiaires pour les équipes techniques
- Approbation du projet déposé à la Préfecture pour l'obtention de subventions DETR ou DSIL pour la rénovation de l'église d'Angoville-au-Plain
- Approbation du projet déposé à la Préfecture pour l'obtention de subventions DETR ou DSIL pour la rénovation d'une partie du parc d'éclairage public de Carentan-les-Marais

PATRIMOINE

- Cession à Manche Habitat de l'immeuble «Les deux Billards» situé Place de la République à Carentan
- Cession à Manche Habitat de l'immeuble Hôtel de la Borderie situé rue Holgate sur la commune déléguée de Carentan
- Cession à la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin des bâtiments situés rue Sivard de Beaulieu
- Cession de deux parcelles situées rue Léonard de Vinci à Carentan
- Cession d'une parcelle située route de Périers à Carentan
- Cession du presbytère d'Angoville-au-Plain
- Acquisition d'une bande de terrain à Angoville-au-Plain pour réalisation d'un cheminement doux

A savoir
Depuis le 1er juillet 2022, l'ensemble des délibérations et des procès verbaux des conseils municipaux sont publiés sous forme électronique sur le site internet de la Ville. Flashez le QR Code pour y accéder.



LES TRIBUNES



Tribune de la Majorité

Nous ne vous apprenons rien aujourd'hui en vous disant que le projet «Hommage aux Héros» est abandonné sur le territoire de Carentan-les-Marais et que les promoteurs se tournent aujourd'hui vers la région Caennaise. Beaucoup de personnes nous croisent en ville et déplorent l'abandon de ce projet qui était important pour le développement économique et touristique de notre ville, et bien plus loin de tout le territoire. Nous en avons pris acte mais, rassurez-vous, l'équipe municipale de la majorité ne baisse pas les bras et est sur le pont au quotidien pour que notre ville soit attractive pour les entreprises, les commerçants et les habitants. Les contours du quartier Gloria se dessinent sur le terrain et l'on peut visualiser dès à présent les rues, les espaces paysagés, les cheminements doux. Un immeuble initié par un promoteur privé est en cours de construction Boulevard de Verdun. Des immeubles et des rues sont rénovés, des travaux d'aménagement et des lotissements sont en cours dans les communes déléguées, de nouvelles entreprises viennent s'implanter dans notre ville. Nous ne manquons pas d'atouts à Carentan-les-Marais. Face à l'immobilisme prôné par certains, nous répondons par notre dynamisme, notre envie de voir notre ville évoluer et être au service de nos habitants. N'oublions pas que pour se développer, notre ville ne peut pas compter uniquement sur les dotations versées par l'Etat qui tendent à fortement diminuer. Les entreprises de notre secteur créent des richesses dont nous percevons le fruit par le biais des taxes, des impôts. Les nouveaux habitants qui arrivent sur notre territoire nous permettent de maintenir des écoles, de faire vivre nos commerces, d'attirer des professionnels de santé et des équipements adaptés comme l'IRM déjà installé ou le scanner qui arrivera prochainement. Peut-on se contenter, aujourd'hui, d'être immobile ? Ce n'est pas notre volonté !

Tribune de la Minorité

Les promoteurs du projet « Hommage aux Héros » ont renoncé à s'installer sur le territoire de la commune. Ils ont craint des recours environnementaux sans fin et ont préféré aller tenter leur « chance » dans l'agglomération de Caen. Les défenseurs du projet sont extrêmement déçus et les opposants se réjouissent. Cependant, une question de fond reste ouverte : « quelles commémorations demain ? ». Lors du conseil municipal du 26 septembre dernier, s'est posée la question du devenir des terrains. Du débat qui a suivi une question a émergé : une municipalité doit-elle prendre des risques financiers (dans le cas présent acheter 30 hectares) pour attirer des investisseurs ou gérer le quotidien des habitants et laisser les investisseurs prendre tous les risques s'ils souhaitent s'installer sur notre commune. De cette question soulevée, une autre s'inscrit en filigrane. Pour répondre au mieux aux attentes des habitants, il faut des moyens ; moyens que l'on ne peut avoir qu'en créant des richesses, c'est-à-dire en ayant des entreprises sur son territoire. Risquophile, risquophobe, c'est un débat passionnant et sans fin certainement. Toujours à ce même conseil municipal, nous avons eu un autre dossier à débattre : accorder ou non l'autorisation à une association de défense de l'environnement, le GONm (Groupe Ornithologique Normand) une extension de la réserve naturelle régionale des marais sur une superficie d'environ 100 hectares. Les modes de gestion de cette association étant contestés, le « NON » a été massif. Nous pouvons en simplifiant les dynamiques en jeu, présenter les choses ainsi :
- Les défenseurs de l'environnement refusant d'écouter ou de trouver un compromis (ou au moins essayer) avec les promoteurs du musée « Hommage aux Héros » n'ont pas permis au projet d'émerger.
- Les élus dans leur grande majorité refusant toute attitude constructive avec le GONm ont refusé l'extension de la réserve naturelle. Le fonctionnement des deux « camps » est identique. Chacun campe sur ses convictions et nie à l'autre toute pertinence. Le résultat sur ces deux dossiers, c'est un blocage. Si nous acceptions plus souvent de faire un pas vers l'autre, de comprendre ses motivations, nous pouvons penser que l'intérêt commun serait mieux servi. Après la mobilisation historique contre la réforme des retraites sur la première moitié de l'année, et une période de bientôt deux ans marquée par une forte inflation, doublée d'inquiétude concernant les services publics, notamment l'annonce de réduction d'effectif à la SNCF avec les gares de Lison et Carentan impactées, la non pérennité des permanences du centre des impôts pourtant très fréquenté, aggravant ainsi les précarités appuyé par l'abus de CDD à l'hôpital local, la détermination du mouvement social est forte.

Directeur de la publication : Jean-Pierre Lhonneur

Rédaction : Maires délégués, Jean-Pierre Lhonneur, Lucinda Dreux, Sébastien Lesné, Amélie David, Anne-Solène Fossard, Ophélie Noquet, Nadia Desfaudais

Crédits Photo : Studio Debeaupre, Tévi, Régine et Michel Suarez, Manche Drones Production, Triathlon de Carentan, Maires délégués, CLAP de Carentan, Festival Accolades, Alain Duval, Nadia Desfaudais, Anne-Solène Fossard

Mise en page et conception graphique : Lucinda Dreux, Service Communication, Mairie de Carentan-les-Marais

Imprimerie : Bretagne Routage

LES Égaluantes

N°8

23 — 26 NOV. 2023

CARENTAN-LES-MARAIS • NORMANDIE

festival

